

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 049_2026

Séance du lundi 29 juin 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le lundi vingt-neuf juin à dix-neuf heures et trente minutes ;

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, à la suite de la convocation du 24 juin 2026 dont un exemplaire a été affiché en Mairie et sur le site internet.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; Mr Philippe BLERVAQUE, Mme Virginie VASSEUR, Mr Eddy ROLIN, Mme Yaëlle DEPUTDT, Maire-adjoints ; Jacqueline CAVELIER ; Fabrice BARROO ; Franky SALON ; Sandrine BILLIAU ; Guillaume DOUBLET ; Claire FAES ; Alexis QUIRET ; Clément WALBROU ; Conseillers municipaux

Étaient absents excusés : Mme Catherine GOEDGEBUER donnant procuration à Mme Sandrine BILLIAU, Mme Kelly CORNARD donnant procuration à Mme Yaëlle DEPUYDT

Secrétaire de séance : Mr Guillaume DOUBLET
a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Fin de séance : 20h27

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : DUCASSE D'HAVERSKERQUE – PRISE EN CHARGE DE TICKETS DE MANEGE PAR LA COMMUNE.

Philippe Blervaque, 1^{er} adjoint informe les membres du Conseil municipal, qu'à l'occasion de la ducasse d'Haverskerque, deux tickets de manège ont été offerts aux enfants de la commune âgés de 3 à 14 ans ainsi que chaque élève scolarisé à l'école de la commune mais ne demeurant pas à Haverskerque.

Le Conseil Municipal,

**Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;
Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :
(15 voix POUR)**

- **PRENDRE EN CHARGE** 400 tickets de manège à 1,70 € le ticket ainsi que 500 tickets pour l'auto- tamponneuse à 2.40 € le ticket ;
- **CHARGER** Madame le Maire de régler la somme maximale de 1880 €, laquelle sera répartie entre les forains en fonction du nombre de tickets récupérés par chacun,
- **DIRE** que les crédits seront inscrits au budget ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an
susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

